



## L'AUTORITE AMERICAINE DE LA CONCURRENCE (FTC) AUTORISE L'ACQUISITION D'AIRGAS PAR AIR LIQUIDE

**Paris, France & Radnor (Pennsylvanie), Etats-Unis – 13 mai 2016** – Air Liquide (Euronext Paris : AI) annonce aujourd'hui que l'Autorité Américaine de la Concurrence (FTC) a autorisé l'acquisition d'Airgas (NYSE : ARG) par Air Liquide, ce qui lève ainsi la dernière condition réglementaire nécessaire à la finalisation du projet d'acquisition. L'opération, soumise aux conditions de clôture usuelles, devrait être finalisée le 23 mai 2016.

L'autorisation de la FTC est assujettie à l'exécution de certaines conditions devant être satisfaites après la finalisation de l'acquisition d'Airgas par Air Liquide. Air Liquide a accepté de remplir ces conditions qui incluent la cession de certains actifs. Un périmètre de cessions a été défini, et le processus de désinvestissement est bien avancé.

L'autorisation de la FTC est la dernière étape majeure en vue de la finalisation de l'acquisition. Elle fait suite à la décision du Comité sur les investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS) du 10 mars 2016, selon laquelle l'acquisition proposée ne représente aucun enjeu de sécurité nationale, et au vote favorable des actionnaires d'Airgas du 23 février 2016.

Comme annoncé le 17 novembre 2015, le rapprochement d'Air Liquide et d'Airgas associera deux activités très complémentaires permettant de proposer aux clients du nouvel ensemble des produits et services à plus grande valeur ajoutée et encore plus innovants tant en Amérique du Nord que dans le reste du monde.

Cette acquisition offre à Air Liquide une présence plus importante sur le marché américain, le plus grand marché des gaz industriels du monde, et positionnera idéalement Air Liquide pour générer la croissance de demain. En capitalisant sur la présence d'Airgas sur le territoire américain, Air Liquide pourra accélérer le déploiement de ses nouvelles offres, technologies et innovations. Cette acquisition va également accroître la base de clients d'Air Liquide de plus d'un million de clients servis par un réseau de distribution multi-canal sans équivalent aux États-Unis et une présence sur l'ensemble du territoire (plus de 1 100 sites répartis aux États-Unis, dont environ 900 points de vente et magasins de détail).

La décision de la FTC est accessible sur son site : <https://www.ftc.gov/enforcement/cases-proceedings/161-0045/american-air-liquide-holdings-inc-matter>

## Contacts

### Air Liquide

#### Relations médias

Caroline Philips  
+33 (0)1 40 62 50 84

#### Air Liquide USA

Michael Rosen  
+1-713-624-8023

#### Relations investisseurs

Aude Rodriguez  
+33 (0)1 40 62 51 50

### Airgas

#### Relations médias

Sarah Boxler  
+1-610-263-8260  
sarah.boxler@airgas.com

#### Relations investisseurs

Joseph Marczely  
+1-610-263-8277  
joseph.marczely@airgas.com

## A propos d'Air Liquide

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide est présent dans 80 pays avec plus de 50 000 collaborateurs et sert plus de 2 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902. L'ambition d'Air Liquide est d'être le leader dans son industrie, en étant performant sur le long terme et en agissant de façon responsable.

Pour Air Liquide, ce sont les idées qui créent de la valeur sur le long terme. L'engagement et l'inventivité permanente des collaborateurs du Groupe sont au cœur de son développement.

Air Liquide anticipe les enjeux majeurs de ses marchés, investit à l'échelle locale et mondiale et propose des solutions de haute qualité à ses clients, ses patients, et à la communauté scientifique.

Le Groupe s'appuie sur sa compétitivité opérationnelle, ses investissements ciblés dans les marchés en croissance et l'innovation pour réaliser une croissance rentable dans la durée.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 16,4 milliards d'euros en 2015. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et est membre des indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.

Pour plus d'informations : [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)

## **A propos d’Airgas**

Airgas, Inc. (NYSE: ARG), au travers de ses filiales, est l’un des principaux fournisseurs aux Etats-Unis de gaz industriels, de gaz médicaux, de gaz de spécialité et d’équipements connexes, tels que les équipements de soudage et les produits associés. Airgas est un producteur de premier plan de gaz de l’air aux Etats-Unis avec 16 unités de séparation de l’air, un producteur majeur de dioxyde de carbone, de neige carbonique, d’oxyde nitreux, l’un des principaux fournisseurs d’équipements de sécurité aux Etats-Unis, un leader de réfrigérants, de produits ammoniacés, et de produits chimiques aux Etats-Unis. Près de 17 000 collaborateurs travaillent dans plus de 1 100 sites, notamment des succursales, des points de vente, des sites d’approvisionnement en gaz, des laboratoires pour gaz spéciaux, des usines de production et des centres de distribution. Airgas distribue également ses produits et services à travers son réseau de e-commerce, son catalogue et ses canaux de vente à distance. Son envergure nationale et sa forte couverture locale offrent un véritable avantage compétitif à sa base de clientèle diversifiée.

Le chiffre d’affaires d’Airgas s’est élevé à 5,3 milliards de dollars pour l’année fiscale se terminant au 31 mars 2016.

Pour plus d’informations : [www.airgas.com](http://www.airgas.com).

## **Avertissement portant sur les déclarations prospectives**

Ce communiqué inclut des « déclarations prospectives » au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995 ou des règles, réglementations ou publications de la Securities and Exchange Commission. Les déclarations prospectives comprennent également toute déclaration qui ne repose pas sur des faits historiques, y compris les déclarations contenant les mots « croire », « pourrait », « envisage », « ferait », « estime », « fera », « devrait », « s’attendre à », « a l’intention de », « anticiper » ou « continuer », et autres expressions similaires. Nous avons l’intention d’assujettir ces déclarations prospectives aux réserves ainsi créées. Tous les énoncés prospectifs sont fondés sur les hypothèses actuelles prenant en compte d’importants facteurs de risque et elles ne doivent pas être considérées comme constituant une déclaration de notre part ou de la part de tout autre acteur que les résultats qui y sont exprimés seront atteints. Airgas n’assume aucune obligation de réviser ou de mettre à jour les déclarations prospectives pour une raison quelconque, sauf si requis par la Loi. Les risques et incertitudes qui pourraient entraîner un décalage entre les résultats réels et les énoncés prospectifs incluent les facteurs identifiés dans le communiqué de presse d’Airgas annonçant ses derniers résultats trimestriels, ainsi que d’autres facteurs décrits dans le rapport annuel d’Airgas, y compris son formulaire 10-K pour l’année terminée le 31 mars 2016 et les autres formulaires déposés par Airgas auprès de la Securities and Exchange Commission.